

Entente - Tarif de développement économique

Hydro-Québec distribue l'électricité selon les *Tarifs d'électricité d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité* (les « **Tarifs d'électricité** ») et selon les *Conditions de service d'électricité d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité*, et le client doit les respecter :

- www.hydroquebec.com/publications/fr/docs/conditions-service-electricite/conditions-service.pdf
- www.hydroquebec.com/publications/fr/docs/tarifs-conditions-distributeur/tarifs-electricite.pdf

La présente entente décrit sommairement les paramètres du projet du client (la demande du client est jointe en annexe pour plus de détails) et est assujettie aux modalités d'application du tarif de développement économique prévues dans les Tarifs d'électricité à la Section 6 du Chapitre 6 pour la clientèle grande puissance et à la Section 9 du Chapitre 4 pour la clientèle moyenne puissance.

La présente entente est complémentaire à la fiche intitulée *Confirmation des caractéristiques de votre abonnement au service d'électricité* (la « **Fiche de Confirmation** ») qui est émise suite à la Date d'adhésion.

Date de l'entente	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro de compte
12 juillet 2019	1173514514	à venir

Nom du client et adresse du domicile
9688137 Canada Inc. 1560 Petit Rang Ste-Marie-Madeleine, Québec J0H1S0

Adresse de service
Lot 542 Chemin de la Rivière-St-Louis Beauharnois, Québec J6N 3B8

Projet du client - Engagement
Nouveau complexe composé de serres chauffées via la récupération de chaleur provenant de centres de données. Le projet consiste en 10 "stations thermiques" regroupant chacune une serre d'environ 0,8 MW (éclairage photosynthèse) et un centre de données d'environ 4,0 MW pour un total de 4,8 MW par station thermique.
Chaque centrale thermique sera distincte (adresse civique, compteur et entrée de service unique). Ainsi, chacun des dix sites bénéficie d'une entente de TDÉ distincte, cette entente vise le site situé au Lot 542 Chemin de la Rivière-St-Louis Beauharnois, Québec J6N 3B8.
Le client s'engage à ne consommer aucune charge pour un usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs et à créer un minimum de 3 emplois par MW pour les centres de données exclusivement et pour chacun des sites. Les emplois créés ne pourront bénéficier d'un double comptage d'un site à l'autre et les emplois dédiés aux serres, en tout ou en partie, ne pourront pas être comptabilisés comme des emplois pour les centres de données.
La puissance appelée prévue est de 4 800 kW et la consommation prévue de 35 million kWh/an.

Date de mise en service du projet
La mise en service du projet est prévue le ou vers le 31 janvier 2020 et doit avoir lieu au plus tard le 12 juillet 2022. Le client doit donner à Hydro-Québec un préavis d'au moins 30 jours l'avisant de la Date de mise en service du projet.

Date d'adhésion
La Date d'adhésion est fixée à la Date de mise en service du projet.

Entente - Tarif de développement économique

Rabais tarifaire applicable

Rabais de 20 % à compter de la Date d'adhésion jusqu'au 31 mars 2024

Rabais de 15 % du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Rabais de 10 % du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

Rabais de 5 % du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027

Fin du rabais à compter du 1^{er} avril 2027.

Vérification

En tout temps à compter de la date de signature de la présente entente, Hydro-Québec se réserve le droit de procéder à une ou des vérifications afin de s'assurer que le client respecte les conditions d'admissibilité au tarif de développement économique prévues dans les Tarifs d'électricité ainsi que les engagements prévus à cette entente.

Lorsqu'Hydro-Québec exige une telle vérification, elle en avise le client par écrit. Cette vérification est effectuée dans les 30 jours suivant l'envoi dudit avis par un vérificateur choisi par Hydro-Québec. Hydro-Québec peut exiger l'accès à tout document du client aux seules fins d'effectuer cette vérification.

Attestation du client

Le client atteste que le tarif de développement économique est un des facteurs déterminants dans le choix de réaliser le projet au Québec.

Signatures



Client représenté par

Lawry Trevor-Deutsch

Hydro-Québec représentée par

Geneviève Fournier, Directrice principale
Expérience client, vente et fidélisation

Annexe : Demande du client du 27 juin 2019

Entente - Tarif de développement économique

Hydro-Québec distribue l'électricité selon les *Tarifs d'électricité d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité* (les « **Tarifs d'électricité** ») et selon les *Conditions de service d'électricité d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité*, et le client doit les respecter :

<http://www.hydroquebec.com/documents-donnees/publications-officielles/tarifs-conditions-service.html>

La présente entente décrit sommairement les paramètres du projet du client (la demande du client est jointe en annexe pour plus de détails) et est assujettie aux modalités d'application du tarif de développement économique prévues dans les Tarifs d'électricité à la Section 6 du Chapitre 6 pour la clientèle grande puissance et à la Section 9 du Chapitre 4 pour la clientèle moyenne puissance.

La présente entente est complémentaire à la fiche intitulée *Confirmation des caractéristiques de votre abonnement au service d'électricité* (la « **Fiche de Confirmation** ») qui est émise suite à la Date d'adhésion.

Date de l'entente	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro de compte
12 juillet 2019	1173514514	à venir

Nom du client et adresse du domicile
9688137 Canada Inc. 1560 Petit Rang Ste-Marie-Madeleine, Québec J0H1S0

Adresse de service
Lot 542 Chemin de la Rivière-St-Louis Beauharnois, Québec J6N 3B8

Projet du client - Engagement
<p>Complexe de centres d'hébergement de données et de serres réparti sur 10 sites. Chaque site est composé des installations suivantes : centre d'hébergement de données d'une puissance de 4000 kW et une serre d'une puissance de 800 kW, pour un total par site de 4800 kW (ci-après l'« Installation »). Chaque Installation aura son propre point de raccordement, son adresse civique, son compteur d'électricité, son entrée de service unique et bénéficie d'une entente de TDÉ distincte. La présente entente vise le site situé au Lot 542 Chemin de la Rivière-St-Louis Beauharnois, Québec J6N 3B8.</p> <p>Hébergement de données : Le client s'engage à ne pas utiliser l'électricité pour un usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs. À défaut, le TDÉ sera retiré pour la totalité de la charge de l'abonnement de l'Installation visée, rétroactivement à la date d'adhésion et les tarifs et conditions de service pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs s'appliqueront. Le client s'engage à créer un minimum de 3 emplois par MW pour chaque centre d'hébergement de données. Ces emplois doivent être directement et exclusivement reliés au seul centre d'hébergement de données du site. Un emploi ne peut être comptabilisé pour plus d'un site, ni être relié, en tout ou en partie, à une serre ou à une activité de récupération de chaleur destinée à une serre ou à un autre usage.</p> <p>Serres : Aucune exigence d'emplois.</p> <p>La présente entente n'est pas une confirmation d'abonnement ni une confirmation de puissance disponible. Le client devra produire une demande d'alimentation en électricité.</p> <p>La puissance appelée prévue est de 4 800 kW et la consommation prévue de 35 million kWh/an.</p>

Date de mise en service du projet

La mise en service de l'Installation doit avoir lieu au plus tard le 12 juillet 2022. Le client doit donner à Hydro-Québec un préavis d'au moins 30 jours l'avisant de la Date de mise en service du projet.

Date d'adhésion

La Date d'adhésion est fixée à la Date de mise en service du projet.

Rabais tarifaire applicable à l'installation (si les conditions sont respectées)

Rabais de 20 % à compter de la Date d'adhésion jusqu'au 31 mars 2024

Rabais de 15 % du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Rabais de 10 % du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

Rabais de 5 % du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027

Fin du rabais à compter du 1^{er} avril 2027.

Vérification

En tout temps à compter de la date de signature de la présente entente, Hydro-Québec se réserve le droit de procéder à des vérifications afin de s'assurer que le client respecte les conditions d'admissibilité au tarif de développement économique prévues dans les Tarifs d'électricité ainsi que les engagements prévus à cette entente.

Lorsqu'Hydro-Québec exige une telle vérification, elle en avise le client par écrit. Cette vérification est effectuée dans les 30 jours suivant l'envoi dudit avis par un vérificateur choisi par Hydro-Québec. Hydro-Québec peut exiger l'accès à tout document du client aux seules fins d'effectuer cette vérification.

Attestation du client

Le client atteste que le tarif de développement économique est un des facteurs déterminants dans le choix de réaliser le projet au Québec.

Signatures

Client représenté par
Lawry Trevor-Deutsch

Hydro-Québec représentée par
Geneviève Fournier, Directrice principale
Expérience client, vente et fidélisation

Annexe : Demande du client du 27 juin 2019